



Appel à projets court métrage de fiction 2026

1. Ce qu'est +Hauts

+ Hauts C'est : Une chaîne locale thématique
Une plateforme (SMAD)
Une application mobile et TV
Une diffusion sur YouTube + Réseaux sociaux

Portée par un collectif de producteurs et productrices, et de professionnels de la filière audiovisuelle de la région, +Hauts est une chaîne pensée pour les écrans d'aujourd'hui, où la plateforme prime et le linéaire l'accompagne. Nous allons chercher le public là où il se trouve, des plus jeunes aux plus anciens, sur tous les supports.

+Hauts est une chaîne de télévision conventionnée par l'ARCOM, soumise aux mêmes exigences et ouverte aux mêmes financements que toute autre chaîne. De la proximité vers l'universalité : ne plus seulement diffuser sur un territoire, mais faire rayonner ce territoire sur tous les écrans du monde.

2. Court métrage : Ce que nous cherchons

Les Hauts-de-France sont une terre de récits, de cinéma et de talents. Territoire de tournage, de création, de formation et de production, la région porte des paysages, des langues, des visages, des histoires industrielles, maritimes, agricoles, urbaines, populaires et solidaires qui ne ressemblent à aucun autre endroit.

Nous recherchons des courts métrages de fiction qui portent une ambition de cinéma et une promesse claire au public. Des films singuliers, accessibles sans être formatés, ancrés sans être illustratifs, capables de surprendre, d'émouvoir, de faire rire, d'inquiéter ou de déplacer un regard.

Nous ne cherchons pas seulement un sujet régional. Nous cherchons une histoire. Une situation forte, un personnage que l'on a envie de suivre, un conflit, un désir, un mystère, une bascule ou une émotion qui tient dans un format court.

Le territoire n'est pas obligatoirement le sujet du film, mais il doit constituer une matière vivante de l'œuvre : par ses décors, ses personnages, ses usages, sa géographie, sa langue, son imaginaire ou les conditions concrètes de sa fabrication. Un film tourné dans les Hauts-de-France doit pouvoir trouver ici une nécessité, et non un simple lieu de production interchangeable.

Nous privilégierons les projets capables de se présenter en une phrase et de donner immédiatement envie de voir le film. Chaque œuvre doit tenir une promesse : celle d'une expérience de fiction brève, entière et mémorable.

Les genres sont ouverts : comédie, drame, thriller, fantastique, récit initiatique, film social, film de genre, chronique familiale, fable, récit historique ou forme hybride. Une seule exigence : proposer une fiction, portée par une vision d’auteur ou d’autrice, avec une attention particulière à la narration, aux personnages et à la mise en scène.

3. Forme, durée et diffusion

Nous recherchons des courts métrages de fiction :

- D’une durée entre 6 et 12 minutes, générique compris
- Adaptés pour une diffusion numérique
- Réalisés majoritairement en Hauts-de-France, sauf nécessité artistique dûment justifiée
- Les courts métrages de fiction doivent être tournés principalement en langue française ou dans une langue régionale en usage en France
- Une attention particulière sera portée aux projets de jeunes réalisateurs et réalisatrices

Chaque film devra pouvoir donner naissance à un extrait court destiné aux réseaux sociaux. Il ne s’agit pas de bandes-annonces, mais de séquences autonomes : une scène, un échange, une situation ou un moment de récit capable de vivre seul, avec un début, une fin et une promesse de cinéma.

4. Qui peut répondre

L’appel est ouvert aux sociétés de production d’œuvres cinématographiques et/ou audiovisuelles, au sens des articles 2 et 4 du décret n°90-66 du 17 janvier 1990 modifié dont le code APE est le suivant : 5911A ou 5911C, sans condition de localisation de leur siège social. Le projet doit être porté par une société de production légalement constituée, en capacité de contractualiser avec +Hauts et de réunir les financements nécessaires à la production de l’œuvre.

Le projet doit porter sur une œuvre de fiction inédite. Si le scénario est adapté d’une œuvre préexistante, les droits d’adaptation doivent avoir été acquis ou faire l’objet d’une option valide détenue par la société de production.

5. Ce que +Hauts apporte

+Hauts intervient sous la forme d’un préachat de droits de diffusion.

L’apport en numéraire est envisagé sur une base indicative de 400 € par minute, dans la limite de 7500€ par court métrage. Cet apport a vocation à contribuer au financement de l’œuvre et à faciliter la mobilisation d’autres partenaires financiers, notamment le CNC, Pictanovo, la Procirep, l’Angoa, les collectivités territoriales, les fonds d’aide, les partenaires privés ou d’éventuels diffuseurs complémentaires. +Hauts apporte également :

- Une exposition sur ses différents supports de diffusion
- Une mise en ligne sur sa plateforme et ses environnements numériques
- Une valorisation éditoriale et promotionnelle sur les réseaux sociaux
- La possibilité de produire et diffuser des extraits courts issus du film, en accord avec les ayants droit

6. Droits de diffusion

Le ou les courts métrages retenus feront l'objet d'un contrat précisant les conditions de préachat, le montant de l'apport, les livraisons attendues, les crédits et les droits de diffusion accordés à +Hauts. À titre indicatif, les droits concernés pourront comprendre :

- Une diffusion sur la chaîne +Hauts
- Une mise à disposition sur la plateforme de +Hauts
- Une diffusion non linéaire via l'application mobile et TV de +Hauts
- Une exploitation promotionnelle d'extraits sur les réseaux sociaux et les chaînes numériques de +Hauts
- Une durée de droits de 24 mois, dont 12 mois exclusifs, à compter de la première diffusion - exception faite des festivals.

Toute extension des droits, toute mise à disposition auprès de partenaires, toute exploitation internationale ou toute utilisation non prévue au contrat devra faire l'objet d'un accord spécifique avec les ayants droit concernés.

7. Comment se fait la sélection

La sélection est confiée à un comité de lecture indépendant, qui se réunira début décembre, et composé de personnalités qualifiées extérieures à l'actionnariat de +Hauts. Cette indépendance garantit que les moyens publics mobilisés pour soutenir les œuvres sont attribués sur le seul mérite des projets, sans qu'un actionnaire de la chaîne ne soit juge et partie.

8. Critères d'appréciation

Critère	Ce que nous regardons
Ancrage régional	Le territoire comme matière, pas comme prétexte
Force de la proposition	La clarté de la promesse, ce que l'on propose en une phrase
Singularité du sujet	L'inédit, l'originalité du regard, le sujet que l'on n'attendait pas
Écriture et dispositif	Un point de vue, une forme, une narration qui tient
Vie sur les réseaux	Plusieurs extraits courts qui vivent seuls, des mots-clés, un effet longue traîne
Respect du réel	Conformité à la charte ci-dessous
Soutenabilité du devis	Un coût maîtrisé, lucide, tourné vers l'œuvre, avec une attention particulière à la juste rémunération des auteurs et autrices et aux dépenses effectuées en région
Capacité de bouclage	L'aptitude du producteur à réunir un plan de financement élargi et diversifié (CNC, Pictanovo, Procirep, seconds diffuseurs)

9. Charte

Le producteur ou la productrice s'engage à respecter la chaîne des droits : droits d'auteur, droits d'adaptation, droits à l'image, contrats d'artistes-interprètes, droits musicaux, droits des sociétés de gestion collective et autorisations nécessaires à l'exploitation de l'œuvre.

Les projets retenus devront respecter les obligations légales, réglementaires, sociales et conventionnelles applicables à la production audiovisuelle et cinématographique. Les conditions de travail, de rémunération et de sécurité des équipes devront être cohérentes avec le budget présenté et avec les exigences professionnelles du secteur.

L'intelligence artificielle générative peut être utilisée dans un cadre strictement identifié et assumé, notamment pour un habillage graphique, du titrage, des éléments visuels fictionnels ou des effets qui ne prétendent pas relever du réel. Aucune intelligence artificielle générative ne peut être utilisée pour tromper le public sur la nature des images, des voix, des interprètes ou des événements représentés. Toute utilisation significative d'outils d'IA générative dans l'œuvre devra être signalée à +Hauts lors du dépôt et précisée dans les documents de production.

10. Calendrier, dossier et dépôt

Étape	Date
Ouverture de l'appel	septembre 2026
Clôture des dépôts	vendredi 30 octobre 2026
Comité de lecture indépendant	mi décembre 2026
Notifications et contractualisation	janvier 2026

Le dossier est réuni en un seul fichier PDF et comprend :

- Un résumé en une ligne
- Un synopsis court, d'une page maximum
- Le scénario complet
- Une note d'intention de l'auteur ou de l'autrice
- Une note de réalisation précisant le parti pris de mise en scène, le traitement visuel et sonore, les décors, les intentions de casting et le format de l'œuvre
- Un devis prévisionnel détaillé, faisant apparaître les dépenses effectuées en région Hauts-de-France
- Un plan de financement prévisionnel faisant apparaître l'apport sollicité auprès de +Hauts ainsi que les autres financements acquis ou en cours
- Les curriculum vitae et références du ou de la scénariste, du ou de la réalisatrice, du réalisateur et du producteur ou de la productrice
- Les liens vers les œuvres précédentes du réalisateur·rice, lorsque cela est possible
- Le catalogue de la société de production
- Le numéro SIREN de la société de production et son code APE
- Le contrat d'auteur, le contrat d'option ou tout document attestant de la détention des droits nécessaires

Les éléments artistiques du dossier — hors scénario — ne devront pas excéder **20 pages**.

Le dossier est adressé par courriel à **contact@plus-hauts.com**, avec pour objet : « **Appel à projets court métrage 2026 – Titre du projet – Société de production** ».

Un accusé de réception sera transmis après vérification de la recevabilité du dossier. Le dépôt vaut acceptation des présentes modalités.